



Association Communale du Phare de Richard

33590 - Jau-Dignac et Loirac

APPEL de COTISATION - Année 2024

(Partie du document à conserver)

À l'attention des adhérent(e)s

Merci d'avoir choisi de soutenir notre association.

Les cotisations sont à verser de préférence par chèque, à **l'ordre de l'Association Communale du Phare de Richard.**

Le versement de la cotisation confère le titre de membre adhérent(e) et donne droit à l'accès gratuit au phare et à son musée (uniquement aux membres adhérents).

L'adhésion vous permet également de bénéficier de la mise à disposition du carrelet pédagogique en respectant les conditions suivantes :

- ✓ Régler une indemnité d'usage de 20€,
- ✓ 6 personnes maximum sur le carrelet,
- ✓ Mise à disposition à la journée de septembre à juin et de 19h à 11h le lendemain en juillet et août,
- ✓ 3 mises à disposition du carrelet par an,
- ✓ Respecter les mesures de sécurité et les règles indiquées (propreté du carrelet, règles concernant la pêche, etc...),
- ✓ Le carrelet ayant, avant tout, un but pédagogique, des visites peuvent avoir lieu exceptionnellement lors de votre réservation.

Cordialement,
L'équipe du Phare de Richard



Association Communale du Phare de Richard

33590 - Jau-Dignac et Loirac

APPEL de COTISATION - Année 2024

Je soussigné, Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. fixe : Portable :

Courriel : @

Verse ma cotisation de : (en chèque ou espèces)

Individuel : 15 € - Couple : 20 € - Association : 20 € - Professionnel : 20€

Don complémentaire de soutien : €

Le 2024 Signature :

Coupon à renvoyer à l'adresse postale suivante :
6 rue André Guichenet – 33340 Lesparre-Médoc
Adresse courriel : assopharederichard@orange.fr - Tél : 05.56.09.52.39

Réservé à l'association :

Cot.
MAD 1 :

Adr.

MAD 2 :

Mail

Reç.+Carte
MAD 3 :

